

Discours de Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières
Présentation de l'enquête
« Bien vieillir en province de Luxembourg »
24 avril 2007 – Saint-Hubert

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Tout d'abord, sachez que je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour partager avec vous le fruit d'un travail de longue haleine autour de la personne âgée.

Celui-ci n'aurait pas été possible sans vous. Je tiens d'ailleurs à vous remercier, vous tous, qui nous avez permis de mieux comprendre les dynamiques existantes sur notre beau territoire.

Ce travail s'inscrit dans la politique que je mène depuis 2003, date où je suis entré à la Province de Luxembourg en qualité de Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières.

Je suis en effet très attentif aux différents publics qui peuvent être fragilisés comme les jeunes, les familles, les personnes handicapées et les personnes âgées.

Ce dernier groupe requiert une attention toute particulière de ma part étant donné que nous vivons de plus en plus vieux, que le nombre de personnes âgées est croissant et qu'il ne cessera d'augmenter dans les années à venir.

Pour vous donner une idée, en Belgique, aujourd'hui, plus de 500.000 femmes et hommes ont dépassé le cap des 75 ans.

Le vieillissement est devenu une véritable réalité dans notre société actuelle.

C'est suite à ce constat que j'ai souhaité, avec mes collaborateurs, établir, dans un premier temps, un état des lieux des services qui sont proposés à la personne âgée et, dans un second temps, évaluer les besoins, les aides et les projets que l'on peut proposer afin d'accompagner les seniors dans leur vieillissement et leur permettre de s'y épanouir.

Avant toute chose, il faut rappeler que le rôle d'une institution comme la Province est de connaître des problématiques rencontrées par la population, d'offrir une plus grande visibilité des différentes actions développées et, dans certains cas, de soutenir financièrement ce terrain si souvent fécond.

Le travail d'investigation qui va vous être présenté se termine par une série de recommandations à appliquer à l'échelon local.

Ces différentes recommandations forment un tout et sont les facettes d'une politique provinciale intégrée à développer sur notre territoire.

Je me permets donc de prendre un peu d'avance par rapport à ce qui va vous être exposé car j'aimerais insister sur trois axes qui rencontrent particulièrement ma sensibilité.

En premier lieu, nous allons créer une bourse afin d'être un agent facilitateur de l'offre de services.

Ce fonds, qui est une première pour notre Département, pourra soutenir des initiatives en faveur des personnes âgées.

Cette manière de fonctionner, c'est-à-dire, l'attribution d'une somme fixe à des organismes qui peuvent y prétendre sur base de la qualité de leur projet, me semble être une méthode moderne et dynamique d'envisager l'action publique.

Un montant de 10.000 euros est prévu au budget de cette année pour appuyer le ou les projets qui seront sélectionnés.

Notre rôle sera aussi d'accompagner ces organismes dans l'élaboration et le suivi de ces initiatives.

Cette démarche me paraît d'autant plus essentielle qu'elle étoffe la stratégie d'aide financière de notre Département qui consiste, d'une part, à l'octroi de subsides récurrents qui maintiennent la stabilité et la pérennité d'activités et, d'autre part, à des soutiens ponctuels de projets plus spécifiques.

Deuxièmement, dans notre société vieillissante, le rôle de l'aîné prend une place démographiquement, sociologiquement et économiquement de plus en plus importante.

Il faut lutter contre ce jeunisme qui veut parfois empêcher la personne âgée de vivre sa citoyenneté.

En ce sens, la mise en place d'un Conseil consultatif provincial du 3^e et 4^e âge doit être un élément important de notre politique.

L'objectif de ce Conseil, dont la mise en place et le mode fonctionnement sont encore à déterminer, n'est pas d'être un lobby à l'usage d'une catégorie d'âge qui lui permettrait de mieux entrer en concurrence avec d'autres intérêts sociétaux.

Son but sera bien de devenir un lieu d'ouverture, d'échanges et de rencontres pour permettre à toute une frange de la population de tenir sa place d'intégrateur social.

Cette instance se veut aussi un exemple pour les communes qui n'ont pas encore adhéré à la mise en place de ce type de démarche.

Enfin, le nombre de personnes âgées ne cesse d'augmenter, le maintien à domicile tout comme l'hébergement ne sont pas sans poser question.

Notre territoire n'est pas exempt de créativité en la matière, je tiens à le souligner, mais si la gouvernance équivaut à prévoir, dans ce cas, l'action à mener n'est pas toujours aisée.

En effet, les attentes des personnes âgées actuelles sont-elles identiques à celles des personnes qui, dans vingt ans, seront dans la même situation et bénéficieront des infrastructures mises en places aujourd'hui ?

Cette question est évidemment fondamentale...

De plus, notre étude révèle de grandes disparités sur notre territoire quant à cette question.

Notre rôle, en tant que Province, est d'avertir dans un premier temps, de fédérer ensuite et de créer enfin une dynamique qui, nous l'espérons, envisagera un avenir serein pour tout un chacun et finalement pour nous-mêmes.

Les actions que je viens de mettre en évidence doivent encore être précisées quant à la méthodologie à utiliser et au calendrier à prévoir.

Il n'empêche que nous devons réussir, chacun à notre échelon et, en ce qui me concerne, à l'échelon provincial, la gageure d'envisager le vieillissement de la population non plus comme un problème mais bien comme un défi qui nous permettra de grandir et de vivre dans un monde où chacun peut pleinement profiter de son existence quelque soit son âge.

Je cède maintenant la parole à Alexandre BORSUS qui va vous présenter la méthode de travail utilisée pour réaliser cette enquête ainsi que les constatations et conclusions qui en découlent.

Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières.